

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2005/202898]

8 SEPTEMBRE 2005. — Circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets communaux de la Région wallonne, à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2006
Erratum

Les références figurant in fine de la circulaire susmentionnée, publiée au *Moniteur belge* du 19 septembre 2005, à la page 40437, concernant la Direction d'Arlon sont modifiées et doivent se lire comme suit :

Direction d'Arlon : tél. : 063-58 90 75, fax 063-58 90 77

J.Finck@mrw.wallonie.be

B.Nottet@mrw.wallonie.be

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2005/27376]

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Appel aux candidats à l'emploi de directeur du Service d'appui

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique est un organisme d'intérêt public dépendant de la Région wallonne, institué par décret du 4 décembre 2003 et dont le personnel est soumis au code de la fonction publique wallonne.

Ses missions consistent dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. L'Institut est également chargé de travaux d'évaluation de la politique gouvernementale et d'études prospectives.

L'emploi de directeur du Service d'appui (rang A4) a été déclaré vacant. Le Service d'appui est chargé de la gestion administrative de l'Institut : gestion du personnel, du budget et de la comptabilité, des marchés publics, des bâtiments, des fournitures,...

La résidence administrative est Namur. Le lieu de travail est situé à Jambes dans un premier temps et sera transféré à Belgrade, rue du Fort de Suarlée, dans le courant de 2006.

L'emploi est accessible :

- soit par mutation d'un agent de rang A4 appartenant à un Ministère ou à un organisme d'intérêt public soumis au code de la fonction publique wallonne;

- soit, à défaut de candidat à la mutation, par promotion par avancement de grade d'un agent de rang A5 ou A6 appartenant à un Ministère ou à un organisme d'intérêt public soumis au code de la fonction publique wallonne et satisfaisant aux conditions de promotion, à savoir :

- ° compter une ancienneté de niveau de huit ans;
- ° justifier de l'évaluation favorable;
- ° ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire définitive et non radiée.

Les candidats à la mutation ou à la promotion doivent introduire leur candidature par lettre recommandée adressée à M. Jean Houard, administrateur général a.i., IWEPS, place de la Wallonie 1, bâtiment II, 5100 Namur (Jambes).

Cette candidature doit être motivée et accompagnée d'un curriculum vitae conforme au modèle figurant en annexe VI du code de la fonction publique wallonne. Elle doit être déposée à la poste au plus tard 21 jours après la publication du présent avis au *Moniteur belge*.